

Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0935

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la Ville, d'un terrain communautaire situé rue Gabriel Chevalier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'une extension du gymnase Schonberg, la ville de Lyon a sollicité, de la Communauté urbaine, l'acquisition d'une parcelle de 91 mètres carrés située rue Gabriel Chevalier, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 44 de la section CS.

Par décision en date du 6 mai 2002, le Bureau a autorisé la ville de Lyon à déposer la demande de permis de construire dans l'attente de la régularisation de la cession.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette vente à la ville de Lyon interviendrait au prix de 8 190 €, conformément à l'avis des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu sa décision en date du 6 mai 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser en 2003 sera inscrite sur les crédits portés au budget principal de la Communauté urbaine :

- produits de la cession : 8 190 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 790,24 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824,
- plus-value réalisée sur la vente du bien : 6 399,76 € en recettes - compte 192 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,